

“ POUR EN SAVOIR PLUS

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dispose de documents gratuits d'informations et de sensibilisation des salariés téléchargeables sur :

www.reduisonsnosdechets.fr

Votre municipalité doit pouvoir vous informer sur les déchetteries les plus proches et les conditions d'acceptation des déchets.

“ RETROUVEZ TOUTE LA RÉGLEMENTATION JURIDIQUE LIÉE À LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE SITE DU LABEL :

www.moncoiffeursengage.com/aqir/fiches-juridiques



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**



→ Le service Prima Coiffure

0 800 800 195 Service & appel gratuits



Maîtrisez vos déchets

“ UNE RÉGLEMENTATION... DES OBJECTIFS

En ce qui concerne les orientations des politiques publiques en la matière, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 a pour objectif de :

- préciser les notions de base en matière de gestion, et d'élimination des déchets,
- renforcer les mesures à prendre en matière de prévention des déchets,
- encourager la valorisation des déchets et l'utilisation de matériaux valorisés afin de préserver les ressources naturelles.

“ OBJECTIF RECYCLAGE EN 2020

- **Déchets ménagers et assimilés** : 50% de réemploi ou recyclage
- **Déchets de la construction et de la démolition** (à l'exclusion des matériaux géologiques naturels) : 70% de réemploi, recyclage ou valorisation matière en 2020

Chaque Français produit aujourd'hui 1 kg de déchets par jour, soit 2 fois plus qu'en 1960



“ MIEUX TRIER LES DÉCHETS DANS VOTRE SALON... LA CLÉ DU SUCCÈS !

CATÉGORIE	TYPE	QUI COLLECTE ?
Déchets dangereux	Bombes aérosol	Entreprise spécialisée Déchetterie Prestataire ou fournisseur
	Éléments souillés : tubes, bidons vides, cotons...	
	Gants utilisés	
	Objets piquants, tranchants	
	Néons, ampoules...	
	Gaz de climatisation	Société agréée par la préfecture pour l'entretien des climatisations
Déchets d'emballages	Cartouches d'encre	Associations caritatives Fournisseur
	Cartons, plastiques	Collectivité ou prestataire (mutualisation avec d'autres commerçants)
Déchets non dangereux	Verre non souillé	Points d'apport volontaire
Déchets équipements électriques et électroniques	Ordures ménagères, cheveux	Collecte communale
	Papiers, journaux, magazines...	Collecte communale et points d'apports volontaires
	Écrans informatiques, réfrigérateurs, sèche-cheveux	Reprise par fournisseur, revendeur, déchetterie

“ 3... 2... 1... ÉVALUEZ VOTRE PRODUCTION ET AGISSEZ EN 3 ÉTAPES !

Étape 1 : identifiez les types de déchets présents et potentiels suivant les catégories précitées.

Étape 2 : recensez sur un mois les quantités évacuées par semaine, par sac de 50 et 100 litres par exemple pour uniformiser l'évaluation :

Déchets	Nombre	Estimation mensuelle
Ordures ménagères	Sacs de 50 l	
Déchets dangereux	Sacs de 100 l	
Emballages	Sacs de 100 l	
Équipements électriques électroniques	Nombre et types de pièces annuelles	

Étape 3 : à partir de cette estimation annuelle, vous pouvez rechercher des mutualisations avec d'autres commerçants, prévoir le volume des poubelles, estimer le coût annuel...

“ POUR ÊTRE UN ACTEUR EFFICACE, 3 AXES DE PROGRÈS :

> Réduisez vos déchets à la source en privilégiant par exemple :

- les conditionnements en grande quantité
- la reprise des contenants vides par les fournisseurs

> Communiquez et informez

- sensibilisez les salariés : affichage, réunion d'information...
- informez vos clients sur les actions que vous engagez en limitant par exemple les sacs plastiques...

> Organisez le tri en interne avec des poubelles identifiées par codes couleur

Environ 36 tonnes,
c'est ce qu'un
salon moyen
produit en déchets
par an